



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

\*\*\* \*\*\*

COMMUNE DE VILLEPARISIS

\*\*\* \*\*\*

Direction Générale Adjointe – Pôle Ressources

\*\*\* \*\*\*

*Direction des Achats et de la Commande Publique*

EXE10

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N°01

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de la personne publique

Commune de Villeparisis,  
32 rue de Ruzé  
77270, Villeparisis  
Tél : 01 64 67 52 41  
SIRET : 217 705 144 000 12  
Courriel : [marches@mairie-villeparisis.fr](mailto:marches@mairie-villeparisis.fr)

Représenté par Monsieur Frédéric BOUCHE, le « Maire »

### B - Identification du titulaire du marché public

ENERGIE TP EURL,  
1 rue de la belle étoile  
77230, Longperrier  
Tél : 01 64 21 63 80  
SIRET : 520 565 425 000 45  
Courriel : [etudes@energietp.com](mailto:etudes@energietp.com)

Représenté par Monsieur Farid EL HAJJOUJI, le « Gérant »

### C - Objet du marché public

Référence du marché public : M2023.13

Objet : Travaux neufs d'entretien et de grosses réparations des voiries et réseaux divers - Relance

Date de la notification du marché public : 31 octobre 2023

Durée prévisionnelle d'exécution du marché public : 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans

Montant initial du marché public :

- Montant minimum HT : 450 000,00 €
- Montant maximum HT : 4 000 000,00 €

EXE10

M2023.13

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20251024-26\_11798-AI  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

Page : 1 / 4

**D - Historique des avenants**

Sans objet.

**E - Objet de l'avenant****Fondement juridique :**

L'article L2194-1 du Code de la Commande Publique dispose que « Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque : 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ; 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ; 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ; 4° Un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ; 5° Les modifications ne sont pas substantielles ; 6° Les modifications sont de faible montant. Qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du marché. »

L'article R2194-1 du Code de la Commande Publique dispose aussi que « Le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses de réexamen, dont des clauses de variation du prix ou d'options claires, précises et sans équivoque. Ces clauses indiquent le champ d'application et la nature des modifications ou options envisageables ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage. »

**Faits et justifications :** Dans le cadre de la clause de réexamen de l'article 21 du CCAP qui prévoit que le marché peut être modifié dans le cas des prestations complémentaires telle que suit : « En cas de nécessité durant le délai d'exécution du marché, l'intégration de prestations complémentaires dans le périmètre du marché pourra être demandée. Ces modifications seront matérialisées par écrit. Pour des typologies supplémentaires, après notification, le(s) nouveau(x) prix viendra(ont) automatiquement compléter le BPU. », les nouveaux prix ci-après ont été ajoutés au bordereau des prix unitaires du titulaire :

Nº de prix	Désignation	Unité	Prix HT
PN1	Fourniture et pose de glissière métallique N2W4, pose par battage des supports	ml	165,00 €
PN2	Fourniture et pose d'extrémité en queue de carpe en about de parking	U	315,00 €
PN3	Fourniture et mise en œuvre de palplanche GU6N, Ig 4.50 ml y compris amené et repli matériel de vibrofonçage	ml	2840,00 €
PN4	Recépage des palplanches	ml	512,00 €

**Incidence financière de l'avenant :** L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

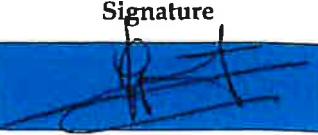
Montant de l'avenant : SANS OBJET

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Montant minimum HT : 450 000,00 €
- Montant maximum HT : 4 000 000,00 €

#### F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PASQUET Guillaume Responsable d'exécution	Longjumeau le 17/10/2025	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### G - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la Commune de Villeparisis :

A Villeparisis, le

22 / 10 / 2025

Signature



Frédéric BOUCHE  
Maire de Villeparisis

## II – Notification de l'avenant au titulaire du marché public

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ... Longpierre ....., le 24/10/25

Signature du titulaire,

  
**ENERGIE TP**  
Etablissement Ile de France Est  
1 rue de la Belle Etoile  
77230 Longpierre  
RCS MEAUX 520 565 425 APE 4312A  
TVA Intra FR 70 520 565 425  
Capital 347000.00 €

**En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)